

Le conseiller municipal d'opposition d'Amnéville (Moselle), Xavier Dieudonné, a été condamné hier jeudi après-midi, à verser quelque 7.500 € aux quatre membres du directoire du [GALAXIE D'AMNEVILLE](http://www.le-galaxie.fr) / T : 03.87.70.28.29 (salle de concerts). Il était reproché à Xavier Dieudonné, d'avoir, dans un tract distribué aux Amnévillois, en octobre dernier, donné sa vision de l'état financier de la salle de spectacles. Le tribunal correctionnel a notamment jugé diffamatoire le passage où le conseiller municipal demandait que « la salle du Galaxie soit gérée par de véritables professionnels comme le sont le Zénith de Strasbourg, de Nancy, Les Arènes de Metz (...) ». www.le-galaxie.fr